

## Barème des frais

### Site Internet de la SSPPEA

<b>Mettre en ligne une annonce pour un poste</b>	
Institutions, cabinets : offre d'emploi	300.-
Particulier : recherche d'emploi	150.-

<b>Mettre en ligne une manifestation sur le calendrier de la SSPPEA</b>	
Membres de la SSPPEA, sociétés cantonales, affiliées, apparentées	gratuit
Etablissements de FP reconnus	100.-
Etablissements de FP non reconnus Personnes non membres de la SSPPEA	150.-

### Formation postgraduée et formation continue

<b>Examen de spécialiste</b>	
Frais uniques	1550.-

<b>Cours de praticien enseignant en collaboration avec la SSPP</b>	
Membres de la SSPPEA	gratuit
Personnes non membres de la SSPPEA	250.-
<b>Diplôme / attestation de formation continue</b>	
Membres de la SSPPEA	gratuit
Personnes non membres de la SSPPEA	300.-

<b>Demande d'attribution de crédits de formation continue selon le programme de FP</b>	
Membres de la SSPPEA et établissements de FP reconnus	gratuit
Etablissements de FP non reconnus et personnes non membres de la SSPPEA	150.-
<b>Demande d'attribution de crédits de formation continue selon le programme de FP et publication de la manifestation sur le site Internet</b>	
Etablissements de FP non reconnus et personnes non membres de la SSPPEA	200.-

Approuvé par le comité le 7 février 2019  
 Le présent barème des frais entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2019.